

N° SIRET : 260 711 148 000 15

N° DECLARATION D’ACTIVITE : 84070106907

Certifié Datadock

**Attestation de Formation aux Gestes et Soins d’Urgence de Niveau 2**

**AFGSU2**

Dates et tarifs :

nous consulter

Lieu :

CESU 07 – Résidence hospitalière du Montoulon Rue des anciens combattants d’Afrique du Nord – 07007 Privas

(Résidence accessible aux PMR)

Pour l’adaptation de nos formations aux personnes en situation de handicap merci de nous contacter

Contact :

Coordinatrice pédagogique :

Delphine OLLIVIER

Tél. : 04.75.20.23.38

Mail : cesu07@ch-privas.fr

Nombre de participants : 10 à 12

Horaires :

09h00 – 12h30

13h30 – 17h00

Durée :

21 heures réparties sur

3 jours

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Pré-requis :**Professionnels exerçant une des professions de santé inscrites dans la quatrième partie du code de la santé publique et étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l’obtention d’un diplôme en vue de l’exercice de l’une de de ces professions de santé ;Personnes titulaires du diplôme d’Etat d’aide médico-psychologique ou d’accompagnement éducatif et social mentionné à l’article R. 451-95 451-88 du code de l’action sociale et des familles ou en cours de formation ; Personnes titulaires du diplôme assistants de régulation médicale ou en cours de formation ;Assistants médicaux ;Préleveurs sanguins en vue d’examens de biologie médicale ;Auxiliaires ambulanciers.**Textes règlementaires :**Arrêté du 24 avril 2012 ;Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l’Attestation de Formation aux Gestes et Soins d’Urgence ;Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l’arrêté du 30 décembre 2019 relatif à l’Attestation de Formation aux Gestes et Soins d’Urgence. |
|  | **Objectifs pédagogiques :** L’Attestation de Formation aux Gestes et Soins d’Urgence (AFGSU) de niveau 2 a pour objet l’acquisition de connaissances nécessaires, en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique, à : 1° - L’identification d’une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l’arrivée de l’équipe médicale ;  2° - La participation à la réponse aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles ;L’Attestation de Formation aux Gestes et Soins d’Urgence de niveau 2 intègre l’ensemble des éléments des référentiels du PSC1 au titre de l’arrêté du 24 juillet 2007 modifié, ainsi que l’ensemble des éléments contenus dans les recommandations relatives à l’unité d’enseignement du PSC1 en vigueur. A ce titre, la contextualisation aux structures sanitaires, des techniques enseignées au PSC1 est subordonnée à leur maitrise en situation de sauveteur isolé conformément aux procédures définies dans les recommandations relatives à l’unité d’enseignements PSC1. |
| La formation conduisant, après validation, à l’AFGSU de niveau 2 comporte 3 modules : 1° - un module, d’une durée de 10 heures 30, sous forme d’un enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences vitales permettant :* D’identifier un danger immédiat dans l’environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée ;
* D’alerter le Service d’Aide Médicale Urgente (SAMU) numéro d’urgence : 15 ou le numéro interne à l’établissement de santé dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés. L’apprentissage de l’alerte doit aussi, en situation de sauveteur isolé, comprendre l’usage des autres numéros d’urgence : 17, 18, 112, 114 ;
* D’identifier l’inconscience et d’assurer la liberté et la protection des voies aériennes d’une personne inconsciente en ventilation spontanée et d’initier les soins d’urgence selon ses compétences acquises par ailleurs ;
* D’identifier un arrêt cardiaque et de réaliser ou de faire réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) de base avec matériel (défibrillateur automatisé externe) ;
* D’identifier une obstruction aigüe des voies aériennes, de réaliser les gestes adéquats et d’initier les soins d’urgence (monitorage, oxygénothérapie si besoin) ;
* D’arrêter une hémorragie externe en respectant la gradation des mesures (compression, pansement hémostatique, garrot au-dessus de la plaie, réévaluation) et d’initier les soins d’urgence selon ses compétences acquises par ailleurs ;
* D’identifier un arrêt cardiaque, de réaliser ou faire réaliser une réanimation cardiopulmonaire avec le matériel d’urgence prévu (défibrillateur automatisé externe, chariot d’urgence, matériel embarqué…), d’initier les soins d’urgence et d’anticiper la réanimation spécialisée ;
* De transmettre à l’équipe venant en renfort, un bilan synthétique (vital et circonstanciel) comprenant signes cliniques, paramètres vitaux et contexte ;
* De connaitre les techniques d’hygiène de base (mesures barrières) ;
* De mettre en œuvre l’oxygénothérapie si besoin ;
* De mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux ;
* D’appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d’urgence.

 2° - un module, d’une durée de 7 heures, sous forme d’un enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences potentielles permettant :* D’identifier les signes de gravité d’un malaise notamment un accident vasculaire cérébral, une douleur thoracique, un risque de sepsis, une hypoglycémie et de mettre en œuvre les soins d’urgence adaptés au regard de ses compétences acquises par ailleurs ;
* D’identifier les signes de gravité d’un traumatisme osseux ou cutané et de prendre les mesures adaptées pour la prise en charge du patient (immobilisation, relevage, brancardage) ;
* D’identifier les signes de gravité d’une brûlure et d’agir en conséquence ;
* D’appliquer les règles élémentaires d’hygiène et d’appliquer les règles de protection face à un risque infectieux ;
* En l’absence de médecin proche, d’appeler le SAMU ou d’appeler le numéro d’urgence interne dédié, de transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles et de suivre les conseils donnés ;
* De prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l’enfant face à un accouchement inopiné.

 3° - un module, d’une durée de 3 heures 30, sous forme d’un enseignement théorique et pratique relatif aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) permettant : * De comprendre le concept de « SSE » et de connaître l’organisation de la réponse du système de santé (dispositif ORSAN) et son articulation avec le dispositif de réponse de la sécurité civile (dispositif ORSEC) ;
* De s’intégrer dans les plans de gestion des SSE des établissements de santé ou médico-sociaux, en fonction de la profession exercée et du lieu d’exercice ;
* D’être sensibilisé à l’accueil d’un afflux de blessés notamment par armes de guerre et aux techniques du « damage control » ;
* D’être sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation (protection et décontamination d’urgence) ;
* D’identifier un danger dans l’environnement et d’appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptées notamment en cas d’alerte des populations ou lors d’un événement exceptionnel au sein de l’établissement ;
* Connaître les principes de la prise en charge médico-psychologique des victimes, de l’information des proches des victimes et de l’annonce des décès.

L’enseignement du module est adapté en fonction de la profession des participants et de leur mode d’exercice professionnel.Pour les professionnels de santé, les contenus et les durées des modules définis dans la présente annexe peuvent être adaptés en fonction des connaissances qu’ils ont déjà acquises dans le cadre du développement professionnel continu.**Validation de la formation :** * Délivrance d’une Attestation de Formation aux Gestes et Soins d’Urgence de niveau 2 subordonnée à la présence effective à la totalité des modules ;
* Validité d’une durée de 4 ans après l’obtention de l’attestation ;
* Actualisation des connaissances, d’une durée de 7 heures, avant la fin de la 4ième année.

**Méthode mobilisée**:* Prévention des risques d’abandon ou de décrochage : réactivation et valorisation des acquis (retour d’expérience).
* Apprentissage du geste par l’erreur.
* Mobilisation, compréhension et mise en œuvre du geste.
* Evaluation, débriefing, réajustement.

**Modalité d’évaluation :*** Grille d’évaluation en fin de formation.

**Intervenants :** * Médecins et professionnels de santé spécialisés en soins d’urgence, formés à la pédagogie ;
* Equipe pédagogique du CESU 07.

**Coordonnateurs :*** Docteur Lazhar CHELIHI, Médecin responsable du CESU 07, Praticien Hospitalier Urgentiste au SAMU 07 ;
* Docteur Abdelhak BEN AZZOUZ, Médecin responsable pédagogique ;
* Madame Nathalie PERREIRA, Cadre de santé IDE du CESU 07.

MAJ le 01/03/2022 |